



DISTRIBUTION DE LA FACTURE DE CANTINE TRIMESTRE N° 1

publié le 04/11/2016

Distribution des factures de cantine avant les vacances ou au cours de cette semaine. Hors mis les absents qui les recevront directement chez eux, les professeurs ont demandé à chaque élève de coller la facture dans leur carnet de correspondance.

Vérifier }

les carnets et veuillez signer car les professeurs principaux vérifieront .

Le découpage se fait ainsi :

▶ **1er trimestre : septembre/décembre 2016 = 173.00 €**

Les bourses sont déduites directement de la facture ex :

▶ **les boursiers taux 1 n'ont que 145.00 € à payer en cantine - les boursiers taux 2 : 96.00 € - les boursiers taux 3 : 53.00 €**

Les sommes pour les trimestres 2 et 3 ne sont pas encore connues car elles sont décidées par le département Charente et ne nous sont données que courant novembre.

Les parents désirant payer la cantine en plusieurs fois, peuvent faire une demande de paiement échelonné dès à présent auprès de la gestion (voir document ci-joint), ainsi, la somme dûe est divisée par trois ou par deux suivant la date de début et peut être versée chaque mois sous forme d'un chèque ou espèces directement à la gestion du collège.

PENSEZ A INDIQUER AU DOS DU CHEQUE DP + NOM, Prénom et classe de l'élève

ATTENTION : Les demandes de paiements échelonnés ne seront plus acceptées au-delà du 15 novembre 2016

Si jamais la somme n'est pas payée à la date limite, deux relances sont distribuées, par la suite un état exécutoire est envoyé directement à la famille qui a un mois pour le régler avec les frais d'envoi en plus. Au delà de ce délai le dossier est envoyé chez l'huissier où d'autres frais s'ajouteront en plus à votre charge.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.